



## **Motion du Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France**

**Paris le 18 février 2015**

### **Natura 2000 et Mesures Agro-environnementales**

Les Parcs naturels régionaux sont les premiers opérateurs et animateurs de sites Natura 2000 en France. Depuis la fin des années 90, ils se sont engagés, au côté de l'Etat et des acteurs locaux, dans la mise en place de ce réseau et dans des actions concrètes de terrain en terme de connaissance de la biodiversité présente, de sensibilisation des acteurs et de gestion des milieux naturels via la contractualisation (contrats Natura 2000, chartes Natura 2000, mesures agri-environnementales).

Les Parcs naturels régionaux ont ainsi contribué de façon déterminante à la mise en place de cette politique et à sa réussite.

Plusieurs Parcs ont été récompensés en cela par des Grands Prix Natura 2000 décernés par le Ministère en charge de l'Ecologie.

La conduite d'actions d'animation et de gestion des milieux naturels a permis d'engager durablement de véritables partenariats entre acteurs (collectivités, associations, usagers, professionnels), au bénéfice de la biodiversité mais également des activités économiques qu'elle sous-tend, notamment agricoles, forestières et touristiques. Le succès de Natura 2000 en France est lié à ces approches pluri partenariales que les Parcs ont mis en œuvre.

Le désengagement financier, amorcé en 2014, semble notamment se confirmer en 2015 dans les discussions que les Parcs ont avec les services de l'Etat et des Régions. La situation est alarmante avec un risque important de désaffections et de désengagements des acteurs du territoire. Certes le contexte est complexe avec notamment le transfert de l'autorité de gestion des fonds européens de l'Etat vers les Régions et les réformes territoriales qui vont modifier les champs de responsabilité.

Par ailleurs, suivant en cela l'impulsion donnée par le Ministère en charge de l'Agriculture, les Parcs se mobilisent en faveur de l'agroécologie. Concernant les outils contractuels et plus spécifiquement ceux qui concernent les agriculteurs, à savoir les Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC), de nombreux Parcs ont proposé des Projets Agro-environnementaux et climatiques (PAEC). Dans certaines régions, notamment en Rhône-Alpes, les projets portant sur la MAEC systèmes herbagers pastoraux (shp) individuelle, ont été refusés au motif que "celle-ci n'est pas finançable par les crédits du Ministère en charge de l'Agriculture dans la mesure où le territoire se trouve en zone ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels)". Les services déconcentrés de l'Etat indiquent que les financements de l'Etat ne seront mobilisés que pour la shp individuelle hors zone ICHN, la shp collective (pour les groupements pastoraux) et sur les sites Natura 2000.

**La Fédération demande que l'Etat et les Régions maintiennent, en 2015 et dans les programmations pluriannuelles, les crédits liés à Natura 2000 à la hauteur des besoins identifiés par les opérateurs et animateurs locaux, qu'il s'agisse des crédits liés à l'animation, aux suivis et aux contrats, notamment aux MAEC.**

**La Fédération demande également la suppression du coefficient de minoration instauré depuis 2009 dans le calcul du remboursement aux communes par l'Etat de la taxe sur le foncier non bâti non perçue (exonération des parts communales et intercommunales) pour les terrains bénéficiant d'une charte Natura 2000.**

**Concernant les MAEC, la Fédération rappelle que l'ICHN est et reste une aide économique alors que la mesure système est une mesure de maintien d'un système environnementalement vertueux. Elle demande à l'Etat de rappeler à ses services déconcentrés que la compatibilité entre la MAEC shp individuelle et l'ICHN est possible et même souhaitable lorsque le risque de disparition ou de changement de pratiques est avéré.**

**Elle soutient par ailleurs que la mesure shp est une mesure adaptée, dans le cas de filières herbagères, à un vrai projet agroécologique territorial qui ne doit pas se limiter aux sites Natura 2000, certes importants.**

**En conclusion, les Parcs naturels régionaux souhaitent rappeler leur très forte implication depuis de nombreuses années pour l'agroécologie, actuellement priorité du Gouvernement.**

**Ils ont su faire la démonstration que agriculture et environnement étaient conciliables.**

**Aujourd'hui, les Parcs demandent à l'Etat et aux Régions que la politique en faveur de l'agroécologie dispose, sur leurs territoires, afin de répondre aux objectifs fixés dans leurs chartes, des moyens financiers à la hauteur des ambitions annoncées.**